

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 10.02.97.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 14.08.98 Bulletin 98/33.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : GARCIA THIERRY ROGER — FR.

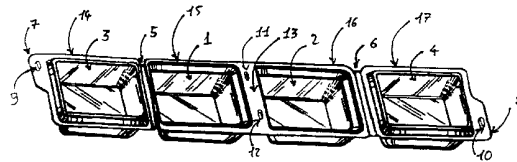
72) Inventeur(s) : GARCIA THIERRY ROGER.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) :

54) BOITE REALISEE EN UN SEUL ELEMENT, PRESENTANT DEUX RECEPTACLES MUNIS DE LEURS COUVERCLES RESPECTIFS SE FERMANT L'UN VERS L'AUTRE.

57) L'invention concerne les boîtes constituées par deux réceptacles muni de deux articulations les reliant à deux couvercles. Ces deux couvercles peuvent être rabattus l'un vers l'autre respectivement sur les réceptacles. La boîte est caractérisée en ce qu'elle est réalisée en un seul élément en matière plastique mince ou de matière à base de fibres, qu'elle est gerbable en position ouverte, que les réceptacles et/ou couvercles peuvent comporter des alvéoles pour épouser la forme d'articles afin de les maintenir et de les présenter de façon ordonné.



DESCRIPTION

L'invention concerne les boîtes constituées de réceptacles, d'articulations et de couvercles inséparables des réceptacles. Ces boîtes sont généralement stockées fermées ou ouvertes.

5 Les boîtes qui sont traditionnellement formées dans un seul élément de plastique mince par thermoformage ou autre, ne comportent qu'un réceptacle et qu'un couvercle, même si le réceptacle a plusieurs compartiments, la boîte en position ouverte a systématiquement tous les compartiments ouverts. Pour
10 remédier à cet inconvénient, l'utilisation de deux boîtes distinctes était alors nécessaire.

Le but de la présente invention est de fournir une boîte en matière plastique mince (obtenue par thermoformage ou tout autre procédé adéquat),
15 ou à base de fibres, présentant deux réceptacles munis de deux articulations, reliant chaque réceptacle à son couvercle respectif.

Boîte caractérisée en ce qu'elle est réalisée en un seul élément en matière plastique mince, qu'est gerbable en position ouverte, que les réceptacles d'une boîte pénètrent dans les réceptacles de la boîte précédente,
20 tandis que les couvercles pénètrent dans les couvercles de la boîte précédente. Les couvercles sont alors dans le prolongement de la partie supérieure du réceptacle, qu'ils peuvent comporter des alvéoles aux niveaux des réceptacles et des couvercles pour épouser la forme d'articles afin de les maintenir et de
25 les présenter de façon ordonnés (boîtes de pétri, oeufs, biscuits ampoules, etc...), ou être lisse pour des articles en vrac par exemple (clous, vis, aliments, etc...), qu'ils peuvent comporter un choix multiple de ces combinaisons pour différents articles par exemples (d'un réceptacle épousant la forme d'un ou plusieurs articles et l'autre réceptacle pour du vrac).

30 Les formes rectangulaires décrites dans le présent mémoire ne sont nullement limitatives.
La boîte objet de l'invention peut en effet avoir des formes différentes (carrés, triangulaires, rondes, sphériques, etc...).

Pour mieux faire comprendre l'invention, il est donné ci après un exemple de réalisation en référence aux dessins annexés, dans lesquels:

Fig. 1 - est une vue en perspective d'une boîte ouverte.

5 Fig. 2 - est une vue en perspective d'un groupe de boîtes ouvertes.

Fig. 3 - est une vue en perspective d'une autre boîte ouverte, présentant des alvéoles.

10 L'invention est susceptible d'application industrielle pour la fabrication de boîtes constituées de réceptacles, d'articulations et de couvercles inséparable des réceptacles, dans les matières plastiques et synthétiques, pâte à papier, fibre de carbone.

15 Les réceptacles (1 et 2) de section rectangulaire, comportent à leurs parties supérieures des moyens coopérant avec les bordures de leurs couvercles respectifs (3 et 4), prenant ainsi une disposition sensiblement superposée lorsque les parties formant couvercles sont en position de fermeture par rapport aux parties formant réceptacles. Les réceptacles (1 et 2) sont reliés de façon permanente à un côté de leur partie formant couvercle (3 et 4) par rapport auquel, elles peuvent se déplacer autour d'une ligne prédéterminée de pliage sensiblement parallèles aux côtés des réceptacles (1 et 2).

20 Les réceptacles (1 et 2) sont reliés de façon permanente par une partie plane (13) comprenant deux éléments de fixations (11 et 12) correspondant aux deux éléments de fixations (9 et 10) situés sur les languettes (7 et 8) des deux couvercles (3 et 4), ces éléments conjugués de fixation mutuelle opposés à la liaison entre lesdites parties comprennent des moyens complémentaires de fixation destinés à retenir de façon libérable les parties formant couvercles (3 et 4) en position de fermeture.

25 Les plages (14 et 17) des couvercles (3 et 4) sont prolongées, des côtés opposés aux articulations (5 et 6) par une plage (7 et 8) comportant chacun un système d'attache. En position ouverte, les plages (14 et 17) des
30 couvercles (3 et 4) sont situées dans le prolongement des plages (15 et 16) des réceptacles (1 et 2).

REVENDEICATIONS

1 - Boîtes constituées par deux réceptacles (1 et 2) munis de deux articulations (5 et 6) les reliant à deux couvercles (3 et 4) dont ces deux couvercles peuvent être rabattus l'un vers l'autre respectivement sur les réceptacles (1 et 2), boîte caractérisée en ce qu'elle est réalisée en un seul
5 élément en matière plastique mince ou de matière à base de fibres, qu'elle est gerbable en position ouverte, que les réceptacles (1 et 2) pénètrent dans les réceptacles (1' et 2') de la boîte précédente, tandis que les couvercles (3 et 4) pénètrent dans les couvercles (3' et 4') de la boîte précédente.

10 2 - Boîte selon la revendication 1 caractérisée en ce qu'elle comporte deux réceptacles et leurs couvercles respectifs articulés sur le bord supérieur de deux côtés opposés de façon à pouvoir être rabattus l'un vers l'autre.

15 3 - Boîte selon la revendication 1 caractérisée en ce que les réceptacles (1 et 2) de section rectangulaire, comportent à leurs parties supérieures des moyens coopérant avec les bordures de leurs couvercles respectifs (3 et 4), prenant ainsi une disposition sensiblement superposée lorsque les parties formant couvercles sont en position de fermeture par rapport aux parties formant réceptacles.

20 4 - Boîte selon la revendication 1 caractérisée en ce que les réceptacles (1 et 2) sont reliés de façon permanente à un coté de leur partie formant couvercle (3 et 4) par rapport auquel, elles peuvent se déplacer autour d'une ligne prédéterminée de pliage sensiblement parallèles aux cotés des
25 réceptacles (1 et 2).

30 5 - Boîte selon la revendication 1 caractérisée en ce que les réceptacles (1 et 2) sont reliés de façon permanente par une partie plane (13) comprenant deux éléments de fixations (11 et 12) correspondant aux deux éléments de fixations (9 et 10) situés sur les languettes (7 et 8) des deux couvercles (3 et 4), ces éléments conjugués de fixation mutuelle opposés à la liaison entre lesdites parties comprennent des moyens complémentaires de fixation destinés à retenir de façon libérable les parties formant couvercles (3 et 4) en position de fermeture.

35

- 4 -

6 - Boîtes selon la revendication 5 caractérisée en ce que les plages (14 et 17) des couvercles (3 et 4) sont prolongées, des côtés opposés aux articulations (5 et 6) par une plage (7 et 8) comportant chacun un système d'attache.

5

7 - Boite selon l'ensemble des revendications 1 à 6, caractérisée en ce qu'en position ouverte, les plages (14 et 17) des couvercles (3 et 4) sont situées dans le prolongement des plages (15 et 16) des réceptacles (1 et 2).

10

8 - Boite selon la revendication 1 caractérisée en ce que les réceptacles (1 et 2) peuvent comporter des alvéoles aux niveaux des réceptacles et des couvercles pour épouser la forme d'articles afin de les maintenir et de les présenter de façon ordonnés, ou être lisse pour des articles en vrac par exemple, qu'elle peut comporter un choix multiple de ces combinaisons pour différents articles par exemple.

15

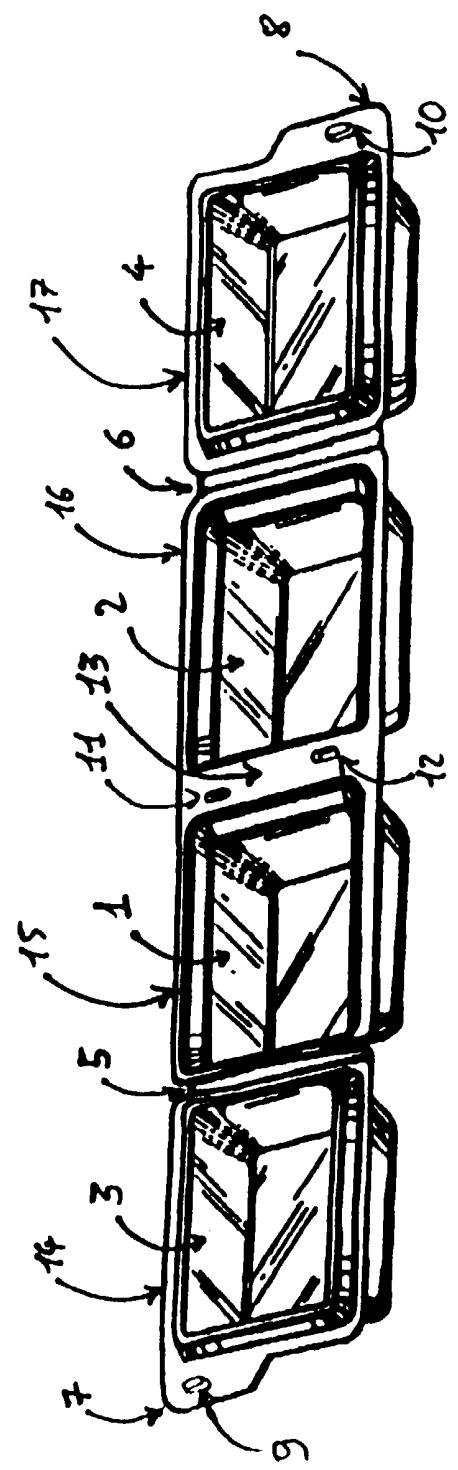


Fig. 1

2/3

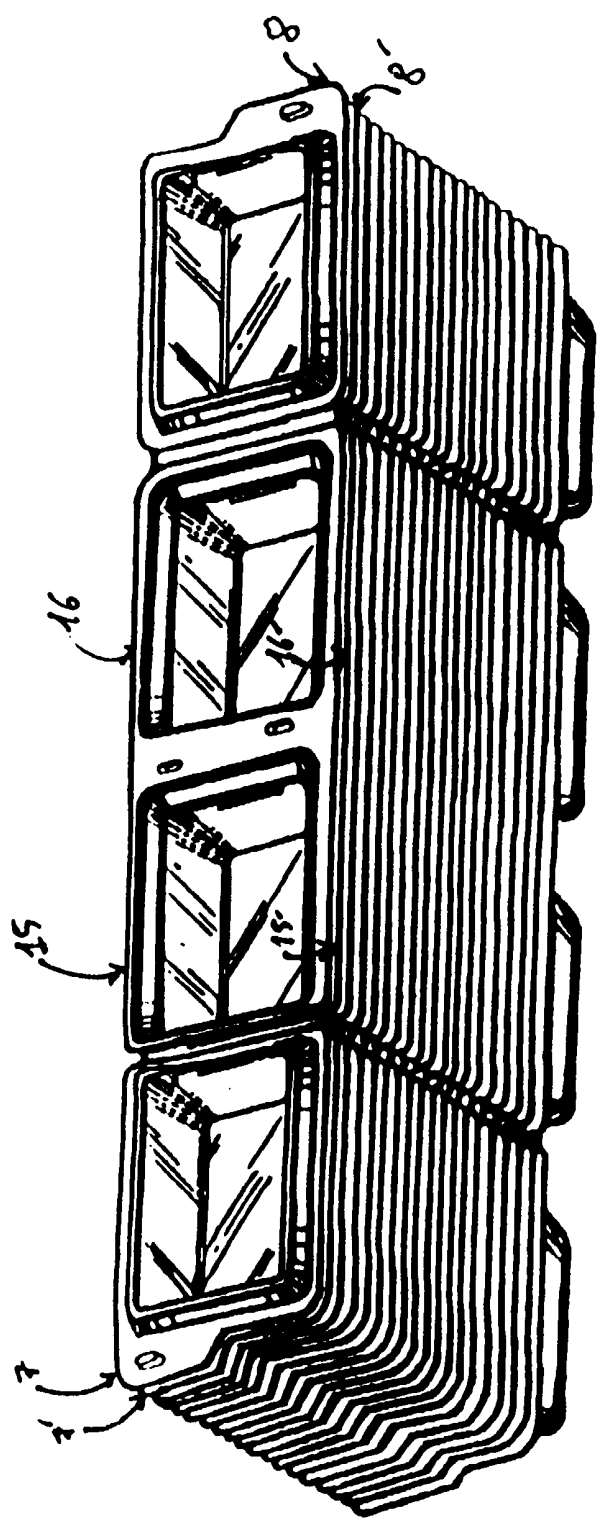


Fig. 2

3/3

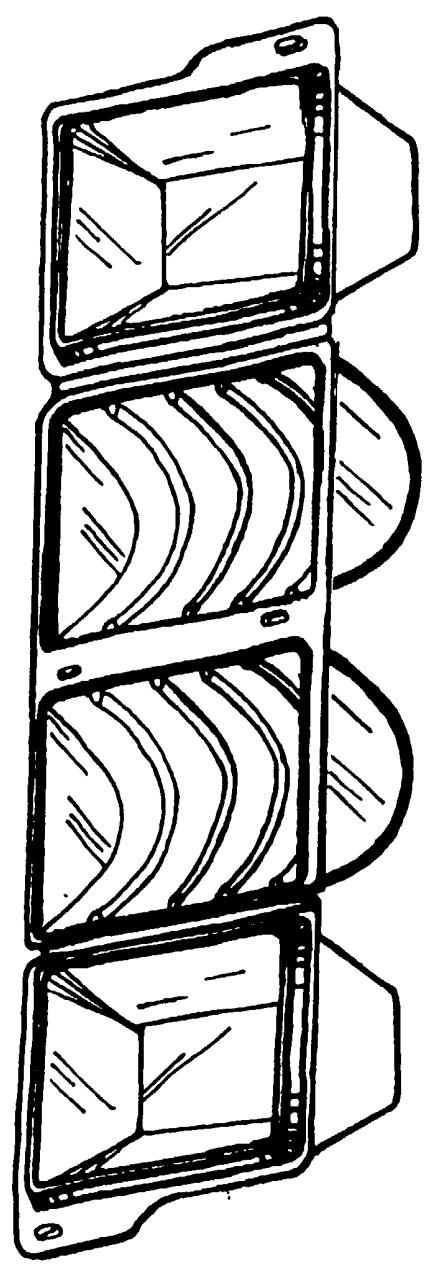


Fig. 3

REPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 541653
FR 9701774

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US 5 533 639 A (MYERS WILLIAM H) 9 juillet 1996	1,2,4,7,8
Y	* colonne 3, ligne 41 - colonne 4, ligne 11 * * figures 1,2 *	3,5,6
Y	--- US 5 411 140 A (BYER LLOYD J) 2 mai 1995 * colonne 3, ligne 66 - colonne 4, ligne 20 * * colonne 5, ligne 59 - colonne 6, ligne 4 * * figures 1-6 *	3,5,6
X	--- EP 0 652 155 A (MECAPLASTIC) 10 mai 1995 * colonne 9, ligne 7 - ligne 13 * * figures 3-6,12 * -----	1,2,4
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
14 octobre 1997		Wennborg, J
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

2